Fre L 24478
Cen
Fre
24481

F. ROBERT,
DÉPUTÉ
DU DÉPARTEMENT DE PARIS,
A SES COMMETTANS.

MES concitoyens, vous m'avez honoré de votre confiance ; je dois y répondre, en vous disant ce que fait la convention nationale, en vous disant l'esprit qui l'anime.

La convention nationale a rendu deux grands décrets ; elle a proclamé l'abolition de la royauté ; elle a proclamé l'unité de la *république française*, et je dis qu'elle a beaucoup fait.

Ainsi l'esprit qui l'anime, est un bon esprit, un esprit de liberté, d'égalité, de justice publique, enfin l'esprit de républicanisme.

D'où provient donc cet acharnement de la majorité des membres de la convention ? Qu'elle est la cause de cette injustice privée ? Comment ont-ils pu croire que la ville de Paris avoit démérité de la république ?

Mes concitoyens, je vais vous dire la cause de cette erreur ; je vais dire quels seroient ses effets, si elle étoit plus long-tems prolongée ; je vais proposer un remède à ce mal politique, et je crois, qu'à cet égard,

THE NEWBERRY LIBRARY

j'aurai rempli la tâche que m'imposent mes devoirs de député à la convention. Depuis la révolution *monarchique* du 14 juillet 1789, Paris est devenu l'objet particulier de l'exécration de tous les aristocrates ; à Coblentz on vouloit incendier Paris ; Bouillé *ne vouloit pas laisser pierre sur pierre à Paris* ; la femme du ci-devant roi, le ci-devant roi lui-même avoient juré une haine immortelle à Paris : De là un système perpétuel de diffamation contre cette *capitale* de l'empire français. Les feuillans, ce peuple neutre entre les patriotes et les aristocrates de Coblentz, les feuillans imaginèrent, à leur tour, de calomnier Paris. Les vainqueurs de la Bastille, les généreux habitans des fauxbourgs, les membres des sociétés populaires, tous les *sans-culottes*, enfin, furent dénoncés par les agens et les chefs de la méprisable faction des feuillans. Léopold aussi, François II aussi, Brunswick aussi, exalèrent particulièrement leur honorable haine contre vous, mes concitoyens.

Or, il s'ensuivit qu'à l'époque du 10 août, vous aviez pour ennemis tous les partisans de Coblentz, de Bouillé, du roi, de sa femme, des feuillans, de Léopold, de François II et de Brunswick ; c'est-à-dire, plus d'un quart de la nation.

Le 10 août, vous avez fait une révolution qui a étonné l'univers. vous avez détrôné le tyran qui pesoit sur la France, vous avez déployé le plus vaste et le plus magnanime courage, et la frayeur a fait taire un instant la calomnie.

Mais bientôt elle aiguisa de nouveaux poignards, bientôt les amis du *roi*, enfermé à la tour du Temple, se montrèrent sous leur ancienne forme, bientôt ils cherchèrent à ternir la gloire des sublimes événemens du 10 août ; et le mal alloit croissant, le poison faisoit de rapides progrès, lorsque la scène changea de face, lorsque de nouveaux événemens vinrent occuper tous les esprits et tous les cœurs.

L'ennemi fait une invasion soudaine, il se présente devant Longwi et Longwi lui ouvre ses portes ; il se présente devant Verdun et Verdun lui ouvre ses portes ; il se présente devant Thionville et Metz, et Metz et Thionville lui eussent aussi ouvert leurs portes, si le conseil exécutif national n'eut pris à tems des mesures capables de déjouer la conjuration.

Dans cet état de choses, nous voyons ici les aristocrates lever une tête altière ; nous les voyons se livrer aux mouvemens involontaires d'une joie liberticide et féroce ; un misérable, exposé sur un échafaud, crie en forcené : *vive le roi ! vive la reine ! vive monseigneur Lafayette !* cet homme est saisi par le peuple, on l'interroge, il annonce le complot affreux d'armer tous les prisonniers pour délivrer le roi et massacrer les patriotes ; les prisons regorgeoient de scélérats, arrêtés pour avoir participés aux crimes du 10 août ; le peuple apprend que dans toutes les prisons on insulte à la révolution, qu'on s'y livre à des acclamations

scandaleuses contre la détention du roi, que les prisonniers ont les poches pleines de numéraire et d'assignats ; il se rappele qu'à l'époque du départ pour Montmédi, il avoit été également prouvé que l'intention de la cour étoit d'armer ces mêmes scélérats dans la nuit du 21 juin 1791 ; il se rappele que Daigremont venoit de périr atteint et convaincu d'être le chef d'une bande d'assassins qui avoient dû égorger le maire de Paris ; il lit des listes affreuses de proscription, dans lesquelles sont désignés les premiers défenseurs du peuple ; il se rappele tout cela ; pouvoit-il ne pas frémir d'horreur !

Et encore dans quelles circonstances ces souvenirs douloureux se présentent-ils à sa mémoire ? Dans le moment qu'il est ordonné à tous les citoyens ou de voler à la frontière ou d'abandonner leurs armes ; dans le moment que la principale jeunesse de Paris marche vers Châlons pour arrêter la colonne prussienne ; dans le moment où il ne restoit, où il ne devoit plus rester à Paris que des piques et des citoyens non exercés au métier des armes.

Or, quelle fut la pensée du peuple en cet instant ? il se dit : « Nous allons à la frontière ; mais tandis que nous combattrons les prussiens commandés par Brunswick, des prussiens d'un autre genre dévasteront nos propriétés, égorgeront nos femmes et nos enfans ; faut-il attendre ici la mort ou l'esclavage ? ou bien faut-il aller

donner la mort à des barbares, à des étrangers pour la recevoir après dans nos murs et comme le prix de la victoire ,, ? C'est ici que l'instinct de la raison se fit entendre : le peuple se fit justice, il le devoit à sa propre sûreté, il le devoit à l'intérêt de sa vie, il le devoit aux vieillards, aux femmes, aux enfans qu'il laissoit dans ses murs ; et l'habitant des Pyrenées ou des bords du Rhône qui fait aux parisiens un crime de la journée du 2 septembre, est aussi injuste et aussi absurde, que le seroit celui qui reprocheroit à un homme d'avoir purgé sa maison de voleurs avant de courir défendre ses voisins menacés par d'autres voleurs. Je dis, moi, que si la journée du 2 septembre a été terrible, elle étoit nécessaire ; je dis que nul n'a le droit d'en faire un reproche aux parisiens ; je dis qu'il est bien facile à ceux qui étoient loin du foyer de la conjuration, de calomnier des hommes qui ne seroient plus, s'ils avoient eu la fausse honte de craindre la calomnie.

Mes concitoyens, c'est de cette époque que date le système de diffamation qui s'est élevé contre Paris. Des parisiens, amis de la liberté, je crois, mais amis foibles, amis sans énergie ; des parisiens se sentirent eux-mêmes combattus entre la loi suprême du salut du peuple, et la loi plus douce de la sainte humanité ! la vue du sang répandu, l'idée de la possibilité d'une injustice particulière, cette magie séductrice des belles ames, excita en eux un sentiment profond

de douleur; les intrigans en profitèrent pour le convertir en indignation déclamatoire ; d'honnêtes citoyens, trompés, servirent ainsi les ennemis de la patrie, et dès-lors toutes les presses de la capitale publièrent contre la capitale des horreurs, des calomnies, des atrocités que n'avoient osé se permettre les plus *dévergondés* amis de la cour. A cet instant, les aristocrates des départemens crurent que la contre-révolution étoit faite à Paris ; ils s'abonnèrent aux journaux *patriotes*, ils firent l'éloge des journaux patriotes, et voilà que la France entière semble coalisée contre la ville de Paris.

Joignez à cela quelques faits particuliers. Le pouvoir révolutionnaire de la capitale exerça beaucoup d'actes arbitraires ; le conseil exécutif envoya dans les départemens des membres de la commune de Paris pour y accélérer les levées d'hommes, de vivres et de munitions : quelques-uns de ces commissaires s'écartèrent *peut-être* de l'objet de leur mission; le corps électoral nomma Robespierre, nomma Marrat à la convention nationale ; la commune, soit par sa faute, soit par celle du ministre de l'intérieur, négligea quelques instans de faire procéder à la réélection du conseil général, et delà, l'induction maligne ou absurde que la commune de Paris vouloit usurper une sorte de suprématie sur les autres communes de la république, vouloit dominer à l'*instar* de la ville de Rome, vouloit rivaliser avec les représentans du peuple entier.

Mais ceux qui ont débité ces calomnies, ceux qui ont eu la maladresse d'y croire, n'ont donc pas vu, ou n'ont pas voulu voir que la commission révolutionnaire de Paris n'a exercé des actes arbitraires que pendant la révolution, qu'elle les a cessé à la voix du corps législatif (1), et que ce sont ces actes arbitraires qui ont sauvé la chose publique ; ils n'ont donc pas voulu voir, ceux qui calomnient la commune de Paris, que Paris n'a pas envoyé de commissaires dans les départemens ; que tous ces commissaires ont été envoyés par le pouvoir exécutif ; et, qu'en supposant des excès dans leur conduite, ces excès ne sont ni le fait de la commune, ni moins encore le fait de la ville de Paris.

Mes concitoyens, je supposerai avec vos détracteurs, que la commune provisoire ait poussé l'absurdité au point de vouloir dominer et *rivaliser* le pouvoir des représentans du peuple ; et, dans cette hypothèse même, je leur demanderai comment la conscience ne leur a pas reproché d'avoir attribué cet attentat imaginaire aux quarante-huit sections, à tous les habitans de cette cité immense. Peut-on usurper la domination sans force ? Et qu'elle étoit la force de la commune de Paris ? Est-il une seule section, une seule

---

(1) Il est de fait qu'elle les a cessé dès que le corps législatif, par un de ses décrets, eut implicitement déclaré que l'insurrection étoit fermée.

compagnie de la garde nationale qui ait appuyé, soit par son vœu, soit par ses bras, les prétendus projets de suprêmatie et d'usurpation de l'autorité nationale ?

Non que je soutienne que tous les membres de la commune de Paris ont été également dignes de l'estime publique ; on y a fait des motions dangereuses ; des hommes revêtus de l'écharpe ont pu souiller ce signe de l'autorité municipale ; mais qu'il y a loin d'une motion trop ardente à un projet de dictature ! Qu'il y a loin d'une action particulière à la conjuration d'un grand corps !

Quant à l'élection de Robespierre et de Marat, cette matière n'est peut-être point aisée à traiter. Les deux premiers citoyens inscrits sur la liste des candidats, étoient Robespierre et Pétion : Robespierre a été nommé avant Pétion, et Pétion n'a point été content de cette préférence, je le sais : sur cela je n'ai rien à dire, c'est à ceux qui ont suivi toutes les scènes de la révolution à décider qui de Pétion ou de Robespierre a le mieux mérité de la patrie.

Venons à Marat : ce citoyen a beaucoup d'ennemis et peu d'amis : à mon jugement particulier, Marat est presque toujours exagéré ; sa maladie consiste à croire qu'il est le seul patriote en France, et c'est un délire : Marat a souvent prêché l'insurrection, il l'a prêchée sans mesure, car il ne faut la prêcher que quand on la croit possible et nécessaire. Marat est dans l'erreur

sur le compte de beaucoup de membres de la convention ; mais je pense que Marat aime la liberté. Lorsque je parle de cette victime des persécutions de Lafayette, je crois avoir d'autant plus le droit d'être cru, que moi-même j'ai souvent été l'objet des calomnies de Marat : je ne l'aime pas, je ne partage pas ses opinions, ma pensée ne se rencontre avec la sienne, que sur les principes, presque jamais sur les moyens; mais je pense que Marat est patriote : je dis plus, je dis qu'il a souvent eu la fièvre de la liberté ; et, à ce titre, je ne l'attaquerai jamais. Des hommes modérés ont pu croire qu'il n'avoit pas des intentions pures ; on n'est pas maître de sa pensée ; mais je déclare qu'il m'a toujours répugné de voir ces hommes poursuivre avec acharnement celui qui a coûté plus d'un million à Lafayette, celui dont la cour auroit voulu boire le sang. L'assemblée électorale de Paris a probablement jugé, comme moi, puisqu'elle l'a honoré du titre de représentant du peuple : on a donc tort de calomnier la députation de Paris, puisque ses membres ne partagent pas les opinions de Marat ; on a tort de calomnier l'assemblée électorale de ce département, puisque le fond des opinions de Marat est le même que le fond des opinions de ceux qui le haïssent le plus.

Cependant la nomination de Marat est le prétexte des défiances que l'on sème artificieusement contre les 24 députés de Paris. On affecte de croire que Marat est un scélérat, et l'on en conclut que les mêmes élec-

teurs qui l'ont nommé, n'ont pu nommer que des scélérats. Comment ce misérable sophisme peut-il former un germe de division parmi les représentans du peuple ?

O, mes collègues ! savez-vous dans quel abyme ces injustes méfiances vont précipiter la chose publique ? Je ne dirai pas quel est le désintéressement des parisiens, je ne dirai pas que trois fois leur sang a coulé pour la liberté commune, je ne dirai pas qu'au 10 août ils l'ont mêlé avec celui des braves fédérés de tout l'empire, je ne dirai pas que ce qu'il leur reste est encore prêt à couler. Non, je ne veux fixer votre attention que sur les dangers d'une rupture avec Paris ; vous avez décrété la république, vous avez décrété l'unité de la république, vous avez voulu lier toutes les parties de la république ; et l'on diroit qu'une partie de la convention veut rendre Paris odieux au reste de la république. Je ne sais, mais je ne puis m'empêcher de croire qu'il n'y ait parmi nous quelques malveillans, salariés par les tyrans étrangers, pour souffler ce tison de la discorde.

Notre territoire est envahi, nos villes sont assiégées, par-tout on compte des bataillons de Paris qui les défendent, et plusieurs d'entre vous n'entendent pas de sang-froid prononcer le mot de *Paris*. Vous voulez la république, vous voulez la destruction des rois, vous voulez que votre gouvernement serve de modèle à l'Europe, à l'univers, et vous donnez à l'univers le scandale de la dissention et de la haine contre ceux qui

ent bravé tous les dangers du despotisme.

Non, *non*, diront les villes capitales des autres empires, nous ne voulons pas changer de gouvernement, puisqu'il faudroit acheter ce changement au prix de la haine de tous nos concitoyens.

Je sais que la méfiance est la sauve-garde de la liberté; je sais que les hommes dont on doit se méfier le plus, sont ceux qui ont rendu les plus grands services; mais ces maximes de liberté sont-elles applicables à Paris? Pourquoi se méfier d'une ville qui n'est rien que par les autres villes, d'une ville qui est devenue, pour ainsi dire, *la maison* de tous les français? Comment la méfiance peut-elle s'exercer sur d'autres hommes que sur ceux qui sont en place? Et la ville de Paris est-elle une autorité constituée? est-elle un corps politique, pour qu'on puisse la craindre?

Si vous ne revenez bientôt de vos injustes préventions, je vois la convention nationale divisée en factions, je vois une lutte éternelle entre ces factions; je vois se renouveller les scènes de l'assemblée constituante; je vois la république entière, incertaine et flottante; je vois regretter l'ancien gouvernement; je vois le peuple retourner à l'esclavage et redemander des rois. Quelle honte pour la France! Quel opprobre pour ses représentans! Si vous êtes unis, la postérité bénira vos noms, elle ne les prononcera qu'avec respect, vous serez les bienfaiteurs de la génération présente et des races futu-

res ; mais si vous restez désunis, si, tout animés que vous êtes de l'amour de la liberté, vous n'interrompez le cours de ces préventions bizarres ; nous perdrons la liberté du monde, nous deviendrons l'objet de la risée publique, et les membres de la convention nationale ne seront plus pour la postérité, qu'un ramas de factieux, à jamais couverts de mépris.

On dit que quelques-uns d'entre nous sont frappés de terreur, on dit que déjà l'un de nos collègues a quitté son poste, dans la crainte, a-t-il écrit, d'être égorgé à Paris ; j'ai entendu, dans la convention nationale, un représentant du peuple dire, que chaque jour il craignoit de voir éclater une nouvelle insurrection. Timides et vertueux citoyens ! pourquoi ces craintes ? Croyez-vous donc qu'une insurrection se commande à volonté comme un siège, une bataille ? Jamais peuple ne s'est insurgé contre une autorité, que quand il en avoit une autre, à laquelle il pût se rallier. Or, à quelle autre autorité se rallieroit le peuple s'il s'insurgeoit aujourd'hui contre vous ? N'êtes-vous pas l'objet de sa confiance, le centre de ses affections, l'appui de ses espérances ? Ah ! ceux qui vous font craindre les mouvemens du peuple de Paris, ne sont, ne peuvent être que des traîtres ; ils n'ont pu vous ravir la confiance du peuple, ils veulent ravir au peuple votre confiance ; afin, que faisant la guerre au peuple, vous oubliiez de la faire aux tyrans. Exécrable diversion ! c'est quand nous sommes

attaqués de toutes parts que l'on cherche à nous mettre en guerre contre ceux qui nous défendent !

Mes amis, mes coopérateurs ! faites un généreux retour sur vous-mêmes ; ayez le courage de vous dire, que vous avez été égarés un instant par la calomnie ; rendez justice aux parisiens, vous la leur devez. Il est si beau d'être juste aux dépens de l'amour-propre ! Un législateur doit faire l'entière abnégation de sa personne ; et puisque je suis réduit à parler de moi, je vais prouver à mes coucitoyens, que cette maxime est bien plus dans mon cœur qu'elle n'est dans ma bouche.

On m'a dit qu'un journal invitoit les 48 sections de Paris à rappeler Marat, Camille Desmoulins et Robert. Je n'en veux point à l'auteur de ce journal, peut-être a-t-il des raisons de croire que ce rappel importe à la chose publique ; et je déclare que s'il est ainsi, je suis prêt à me retirer du plus beau poste du monde.

J'avoue que j'ai ambitionné l'honneur de siéger à la convention nationale ; cependant je n'ai fait aucune brigue pour y parvenir : l'assemblée électorale du département de Paris a discuté ma vie politique, et j'ai pour moi la conscience qu'il ne pouvoit rien y avoir à me reprocher.

Mais si par un de ces hasards qu'on ne peut ni prévoir, ni calculer, ma retraite pouvoit être de quelque bien à la marche et aux travaux de la convention nationale,

qu'on me le dise franchement, et dès que la majorité des membres qui la composent aura prononcé sur l'utilité de ma démission, je promets de la donner; à moins que les citoyens du département ne m'ordonnent de rester : dans ce cas, je déclare que je ne quitterois pas mon poste, encore bien que l'universalité de mes collègues désirât le contraire.

J'ai dit les causes des préventions de beaucoup de membres de la convention contre la ville de Paris ; j'en ai dit les résultats possibles : voici le remède à tant de maux.

Parisiens, le bonheur de la république ne peut se fonder que sur l'harmonie et la confiance entre tous les français ! confiance en la convention nationale, confiance de la convention dans le peuple, confiance du nord au midi, de l'est à l'ouest ; sans cela pas de république ! voulez-vous donc la république ? oui, vous la voulez ; voulez-vous détruire toutes les calomnies en un jour ? oui, vous le voulez ; eh bien ! donnez à vos détracteurs un démenti formel ; réunissez-vous dans vos sections respectives ; nommez des commissaires chargés de vos pouvoirs ; que ces commissaires rédigent une adresse aux quarante-quatre mille municipalités de la république ; dites dans cette adresse que l'on a calomnié la ville de Paris ; dites que vous eussiez méprisé cette calomnie, si elle n'eût été que celle d'un ministre, ou de tout autre individu ; dites que vous ne consentez à vous justifier que parce que

l'imputation semble prendre un caractère de consistance dans le sein des représentans du peuple ! Mes concitoyens, encore ce sacrifice, il est digne de vous. Mais, faites plus encore : les hommes perfides qui ont égaré l'opinion feindroient peut-être de ne pas ajouter foi à une simple adresse ; ouvrez une souscription pour les frais d'une fête civique ; invitez formellement tous les districts de l'état à vous envoyer un député, que tous ces députés se rendent à Paris un tel jour ; qu'ils y viennent jurer, avec vous, sur l'autel de la patrie, entre les mains de la convention nationale, et sous les auspices du ciel, un contrat inviolable d'attachement, d'unité, de fraternité, d'*égalité ;* que l'acte de ce serment solemnel soit envoyé aux armées, aux municipalités dans toutes les parties de la république ; il fera trembler les tyrans, il étouffera la voix des intrigans, il fixera le bonheur, en établissant la douce confiance, sans laquelle il n'y aura jamais de patrie.

A Paris, de l'imprimerie de P. J. DUPLAIN, libraire, Cour du Commerce, rue de l'ancienne Comédie française.

500